

Correspondances, commandes, suggestions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

BERTRAND, Boîte postale 13, Boulogne (Seine).

Les commandes doivent être accompagnées de leur montant ou envoyées par chèque postal Paris C. 106448 Mlle Bertrand Cécile, Boulogne s/S.

AVANT-PROPOS

Avec la même hâte suspecte, avec les mêmes méthodes purement policières dont on a vu le rendement à l'occasion du procès de Moscou, dit « procès des trotskistes-zinoviévistes contre-révolutionnaires » ou encore procès des Seize, avec les mêmes tours de main malodorants, on prépare de nouvelles séries de procès analogues. Celui de Novosibirsk n'est qu'un prélude.

Nouvelle mélodie, dans ce prélude ? Nullement. Rien que le développement du thème joué, au grand fracas d'un orchestre mal dirigé, lors des assises de Moscou, au mois d'août de cette année. « Assises » ? C'est le même tribunal suprême militaire de la République qui juge, à Moscou comme à Novosibirsk. Trois hommes obscurs, trois officiers professionnels — c'est « la Cour ». Un accusateur professionnel, c'est tout. Ces hommes se déplacent à travers un continent. Ils quittent la capitale pour se rendre en Sibérie : il paraît qu'un cas, même d'une simplicité aussi exagérée — puisqu'à Novosibirsk les accusés « avouent » comme ils « avouaient » à Moscou — il paraît qu'un cas quelconque de cet ordre ne peut être confié à d'autres compères; sinon — pourquoi faire voyager ces hauts dignitaires au lieu de faire comparaître les inculpés devant un tribunal ordinaire et régulier de la bonne ville de Novosibirsk ?

Mais ce n'est pas le cas de Novosibirsk qui nous intéresse. Il n'est que le nouvel indice d'un profond malaise en U. R. S. S., une nouvelle preuve de ce qu'on doit appeler l'extermination des adversaires politiques, non par la justice au sens propre du mot, non par la force illégale, mais par une combinaison des deux procédés.

Nous ne plaidons ni la cause d'une justice abstraite ni celle du tolstoïanisme dénonçant les forces et les violences comme d'abominables fléaux. Mais la justice, dans chaque Etat, sans excepter un Etat ouvrier, doit toujours être dirigée par les intérêts de la classe qui est au pouvoir. La violence, inévitable surtout dans la période de